

RECHERCHE HALIEUTIQUE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M'hamed SEDRATI
Ex directeur INRH



I. INTRODUCTION

Selon le Pr. A. Lahlou, qui cite plusieurs auteurs dans son ouvrage «Le Maroc et le droit des pêches maritimes », les pêcheurs tartessiens (du Royaume de Tartessos situé en Andalousie) connaissent, dès le deuxième millénaire avant l'ère chrétienne la richesse halieutique des eaux baignant la façade atlantique du Nord de l'Afrique.

De nombreux auteurs rapportent que, tout au long de l'antiquité, phéniciens, carthaginois, berbères et romains ont, tour à tour, exercé des activités de pêche, de salaison et de transformation des produits de la mer depuis le Cap Spartel jusqu'aux îles d'Essaouira. « On a trouvé de Tanger à Lixus plusieurs installations destinées à mettre en conserve le poisson ... A Lixus, au bord du fleuve, tout un quartier spécialisé ; on y compte dix usines » rapporte le géographe grec Strabon cité par A. Lahlou.

Dès le XV^{ème} siècle, l'abondance et la variété des poissons du littoral atlantique vont susciter la convoitise des portugais et des espagnols qui chercheront à s'installer dans la région.

De nombreuses publications des XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles relatent la richesse du fameux banc canario-saharien qui suscite l'intérêt de plusieurs nations (France, Belgique, Grande Bretagne) et serait un facteur déterminant dans la colonisation du Sahara marocain.

Malgré une exploitation anarchique par plusieurs flottilles étrangères, des statistiques espagnoles datant de 1969 chiffrent les captures à plus de 1.200.000 tonnes dans les eaux sahariennes.

II. LES PECHES MARITIMES AU MAROC

Dans les années qui suivirent l'indépendance, conscient du potentiel de ses ressources halieutiques, le Maroc va procéder pas à pas à une adaptation des lois nationales régissant le droit de la mer et de la pêche, pour étendre ses eaux territoriales en matière de pêche, de 6 miles (1958) à 12 miles en 1962 (Dahir du 30 juin 1962).

Une nouvelle politique intégrant les pêches maritimes dans le développement économique et social verra le jour. Un établissement public, l'Office National des Pêches est créé en 1969 pour redynamiser le secteur par la modernisation des flottilles artisanales et côtières et la promotion d'une flotte de pêche industrielle moderne.

En 1973 (Dahir du 2 Mars), la zone exclusive de pêche est portée à 70 miles. Des mesures d'encouragement et d'incitation sont promulguées dans le code des investissements maritimes (Dahir du 13 août 1973) et la mise en place du crédit maritime dont les conditions sont faites pour encourager l'investissement en vue de moderniser les flottilles côtières et artisanales et créer un secteur industriel marocain.

Dès lors le secteur des pêches maritimes devient une priorité dans les plans de développement économique et social (73-77 ; 78-80 et 81-85), et le Maroc se dote d'un département ministériel qui en prend la charge.

Une zone économique exclusive de souveraineté sur l'ensemble des ressources que recèlent mers et océans baignant les côtes nationales est portée à 200 miles par le Dahir du 08 avril 1981. Réservée en priorité aux flottilles battant pavillon marocain, elle reste ouverte aux bateaux étrangers dans le cadre d'accords librement négociés et de sociétés mixtes conformes à la législation marocaine en vigueur.

L'ensemble de ces mesures a abouti à un bond de la production :

- de 206.000 tonnes de moyenne entre 1965 – 1974, la production de sardines passe à 346.000 tonnes en 1973 et atteint les 500.000 dans les années 90 ;
- Les principales espèces benthiques sont passées de 20 – 25.000 tonnes au début des années 1970 à plus de 200.000 tonnes dans les dernières années de la décennie 90.

Des données plus détaillées peuvent être retrouvées dans les documents du Ministère des Pêches Maritimes (La mer en chiffres ; Rapport d'activité ; site web de l'ONP...). Les annexes I et II nous donnent un aperçu de l'évolution de la production et de sa valeur au cours de la dernière décennie.

En conclusion, nous pouvons dire que le secteur des pêches maritimes a connu, durant les quarante dernières années, un développement considérable prenant une part non négligeable (2%) dans la formation du P.I.B et dans nos exportations (14,5% des exportations totales ; près de 50% des produits agro-alimentaires).

Le plan quinquennal 2000 – 2004 en fait d'ailleurs l'un des principaux piliers du développement économique et social, et imprime une nouvelle vision aux futurs accords éventuels avec nos partenaires étrangers qui sont invités à investir dans les secteurs en amont et en aval de la pêche proprement dite.

III. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PECHES MARITIMES

Le siècle écoulé, caractérisé par un développement considérable de la science et de la technologie dans l'ensemble des disciplines et des secteurs d'activité économique, a connu parallèlement une croissance démographique intense, porteuse d'une demande accrue en produits alimentaires, en création d'emplois, et d'une urbanisation sans précédent du littoral.

Pour répondre à ces multiples besoins, mers, océans, zones littorales et ressources marines vivantes ont fait l'objet d'une exploitation effrénée, voire d'une surexploitation, dont les premiers signes sont apparus dans les pêcheries nord atlantique de la morue dans les années 50 – 60.

Force a été de constater, à l'échelon de la planète, que les ressources marines vivantes ne sont pas inépuisables ni insensibles aux impacts des activités de l'homme sur mer et sur terre.

La baisse considérable des captures, la raréfaction voire la disparition de certaines espèces, l'invasion des écosystèmes par des espèces exotiques et les signes inquiétants d'une pollution croissante, ont sonné l'alarme et conduit la communauté internationale à se préoccuper du devenir de ces ressources essentielles et promouvoir des dispositions internationales pour une révision profonde des politiques nationales de pêche, et une solidarité agissante dans la gestion précautionneuse du patrimoine maritime de l'humanité.

Cette nouvelle approche passe nécessairement par la connaissance approfondie de la biologie des espèces halieutiques, du potentiel de leur stock et son

évolution dans le temps et dans l'espace, des technologies d'exploitation et de valorisation, des marchés. Le milieu marin, soumis aux impacts des multiples activités de l'homme, subit des variations dans ses paramètres physiques, chimiques et biologiques et des agressions multiples qui nuisent à la biodiversité et compromettent l'équilibre du système écologique.

Le Maroc, à l'instar des pays en développement, connaît une poussée démographique sans rapport avec l'évolution de son développement économique. Un taux de pauvreté relativement élevé, un analphabétisme de plus de 40 % de sa population, des ressources limitées, une agriculture liée aux aléas du climat, une urbanisation croissante, un chômage élevé, constituent les défis majeurs du 21^{ème} siècle.

Face à cette situation pour le moins délicate, l'ingéniosité et l'innovation dans l'exploitation et la valorisation de toutes les ressources du pays sont à même d'améliorer les disponibilités alimentaires, procurer des revenus, créer des emplois et contribuer à préserver les équilibres sociaux.

Notre patrimoine maritime par son étendue, sa richesse et sa diversité : ressources halieutiques, énergétiques et touristiques ; transport et navigation de plaisance ; approvisionnement en eau ; ressources minérales etc..., constitue un élément de première importance pour le développement économique et social.

Comme toute ressource naturelle renouvelable, celles qu'il nous offre doivent faire l'objet d'une exploitation raisonnée et durable, reposant sur la connaissance, du milieu, de ses ressources, des activités de l'homme et intégrant tout autre paramètre nécessaire à la compréhension de la complexité de l'écosystème marin.

Les résultats de la recherche entreprise, élaborés sous forme de rapports et de notes techniques, serviront à la définition de la politique en matière de gestion durable des ressources marines vivantes exploitables et se traduiront dans des règlements et des mesures, couvrant entre autres, les domaines :

- de gestion des activités de pêche maritime d'aquaculture et de conchyliculture ;
- d'utilisations du littoral ;
- de lutte contre les pollutions et de contrôle de leurs effets ;
- de promotion des industries de valorisation et des technologies de la pêche ;
- de protection de la santé publique ;
- etc...

Ces règlements et mesures impriment des modes d'exploitation et de valorisation des produits de la mer dont les incidences, à moyen et long terme, conditionnent l'utilisation durable du patrimoine maritime. Toute erreur de gestion lui portera préjudice et peut lui être fatale à plus ou moins longue échéance si aucune mesure de correction et de réhabilitation n'est entreprise. Sa contribution au développement économique et social s'en trouverait surprise. La régression, voire le tarissement de captures et de la récolte d'une ou plusieurs espèces, une pollution excessive, ont de sérieuses conséquences sur l'alimentation des populations, sur la création de richesses et d'emplois. Elles doivent nous faire prendre conscience de notre responsabilité collective en matière de gestion des ressources marines vivantes.

C'est dire combien le lien entre recherche et gestion durable du patrimoine maritime, notamment ses ressources vivantes, est fort et ne souffre ni relâchement ni médiocrité ?

Combien est lourde la responsabilité des chercheurs qui doivent déployer tout leur ingéniosité pour consolider le savoir et faire progresser la connaissance ? Combien est lourde la responsabilité des autorités de tutelle qui ne doivent ménager aucun effort pour doter le pays d'une recherche de qualité dont les produits conditionnent en grande partie la pertinence de leur décision ? Combien est lourde la responsabilité des acteurs du secteur des pêches maritimes dans la gestion de leurs activités ?

C'est conscients de cette responsabilité que, chercheurs, administration et professionnels ont convenu de joindre leurs efforts pour doter le pays d'un nouvel outil de recherche à même de répondre aux préoccupations qu'ils partagent.

IV. L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE HALIEUTIQUE

Par le Dahir N° 1-96-98 (29 juillet 96) portant promulgation de la loi N° 48-95, l'Institut National de Recherche halieutique est créé, héritant de l'Institut Scientifique des Pêches Maritimes, personnel et infrastructures.

Cette loi définit les missions de l'établissement et en précise les contours dans le premier alinéa de son article 3 : «L'Institut National de Recherche Halieutique a pour mission d'entreprendre toutes activités de recherche, études, actions expérimentales et travaux en mer ou à terre ayant pour objectifs, l'aménagement et la rationalisation de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles et leur valorisation». L'annexe III en donne les détails.

Pour répondre aux missions qui lui sont dévolues, direction, communauté scientifique et administration se sont mobilisées dès 1998, pour élaborer les trois outils essentiels de gestion de leur institution :

- un projet d'organigramme ;
- un projet de statut ;
- et un plan pluriannuel des activités de recherche.

Les deux premiers outils sont destinés à créer l'environnement propice à l'éclosion d'une activité scientifique de qualité, répondant aux attentes des pouvoirs publics et des entrepreneurs du secteur de la pêche maritime.

L'organisation en départements, unités de recherche / développement et laboratoires s'est faite en regroupant, de manière cohérente, des ensembles disciplinaires qui concourent, de manière intégrée, à l'élaboration des connaissances de leur ressort. La longueur des côtes et les deux façades maritimes (Atlantique et Méditerranée) ont plaidé pour une régionalisation de la recherche.

Ainsi, avons nous abouti à proposer la mise en place de quatre départements scientifiques et un département administratif, six centres régionaux et deux centres spécialisés (aquaculture et technologies).

L'organigramme adopté en 1999 (annexe IV) a retenu trois départements scientifiques, les centres régionaux et spécialisés tels que proposés. La mise en place du département d'économie et de technologies a été différée.

Le projet de statut, outil de gestion des carrières et de motivation du personnel, voulait innover et sortir de la routine administrative traditionnelle, inadaptée aux institutions scientifiques et universitaires. Basé sur l'évaluation des compétences et du mérite des travaux effectués pour les recrutements, les avancements et la promotion ; sur la recherche de l'excellence et une saine compétition, ce projet n'a pas encore vu le jour et susciterait semble t-il quelques contestations. Pêche t-il par excès de rigueur ? Ou tout simplement bouleverse t-il un état d'esprit peu enclin aux changements nécessaires pour le progrès de la recherche ?.

Parallèlement à la restructuration administrative, nous nous sommes attelé à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'organisation des activités de recherche, autour d'objectifs bien définis. Il est le produit d'une réflexion collective qui a abouti à :

- Elaborer une vision à moyen et long terme du développement de la recherche halieutique en fonction des priorités requises par la gestion des ressources nationales ;
- une meilleure coordination des programmes de recherche ;
- une meilleure valorisation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- une adéquation des programmes aux moyens disponibles ;
- créer une dynamique de communication et d'échanges entre les différents composants de l'établissement ;
- une connaissance précise des besoins en ressources humaines, matérielles et financières.

Les champs prioritaires de recherche identifiées par la communauté scientifique de l'INRH et adoptées par les responsables du département des pêches maritimes, ont pour objectifs d'élaborer des éléments de réponse aux multiples défis qui nous assaillent en valorisant la contribution économique et sociale du secteur au développement durable du pays.

Ce plan soumis aux autorités de tutelle, subira en dernier ressort les limites et les contraintes des ressources consenties par le département des finances, les ressources propres (institués par décret sous forme de taxe para fiscale) étant insuffisantes, l'INRH recourt aux subventions de fonctionnement et d'équipement pour boucler son budget.

Toutefois, je me dois de souligner l'effort consenti par le Ministère des Pêches Maritimes. S'il ne couvre pas les besoins du plan de l'INRH, il traduit sa volonté de donner à la recherche halieutique les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses multiples missions.